

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2019
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2019 – 29

Objet : Exécution anticipée du Budget Primitif 2020 en Investissement.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck Dhersin, le 27 Novembre 2019,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Budget Primitif 2019 voté le 06 Février 2019,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération d'affectation du résultat votée le 26 Juin 2019,

DECIDE



Jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, d'autoriser le Syndicat Hauts-de-France-Mobilités à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à caractère annuel dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant entendu que les crédits de paiement sont égaux à la somme des crédits de paiement figurant dans les budgets correspondants.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Le Président,

Franck/DHERSIN